

PROJET 1.2 : Réaménagement du carrefour Verdonck / Picardie

TYPE DE PROJET : Opération d'aménagement de l'espace public à proximité de la maison de quartier.

SITUATION Jonction des rues Fr. Verdonck et Picardie, dans la zone de revitalisation urbaine.

CONSTAT : Le carrefour en question est un grand espace asphalté, peu aménagé et dangereux car les voitures y roulent assez vite. La maison de quartier toute proche y organise des activités pour différents types de publics dont une brocante / fête de quartier annuelle. Leur public-cible se compose principalement des habitants du quartier, habitant pour partie les immeubles de logement sociaux Everecity et se déplaçant à pied.





OBJECTIFS DE PDV POURSUIVIS :

Selon l'article 60 de l'Ordonnance Organique de Revitalisation Urbaine du 6 octobre 2016 :

1° Actions et **opérations garantissant la qualité de vie des quartiers et améliorant le cadre de vie au travers des espaces publics** et du développement d'infrastructures de quartier permettant de **renforcer la culture et le sport** comme sphères de la cohésion sociale.
2° Actions ou **opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers** et améliorant l'image et le rayonnement de Bruxelles.

Selon l'article 23 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la Politique de la Ville du 19 janvier 2017 :

§1-1° actions et opérations permettant de **transformer l'espace public en vecteur de lien social et sociétal et d'échanges culturels et améliorant le cadre de vie notamment par l'activation, le réaménagement ou la création d'espaces verts, de parcs, d'intérieurs d'îlots ou d'espaces de jeux ou récréatifs, les aménagements favorisant la convivialité de l'espace public, la création de salons urbains** et de parklets ou les opérations en lien avec un plan lumière;

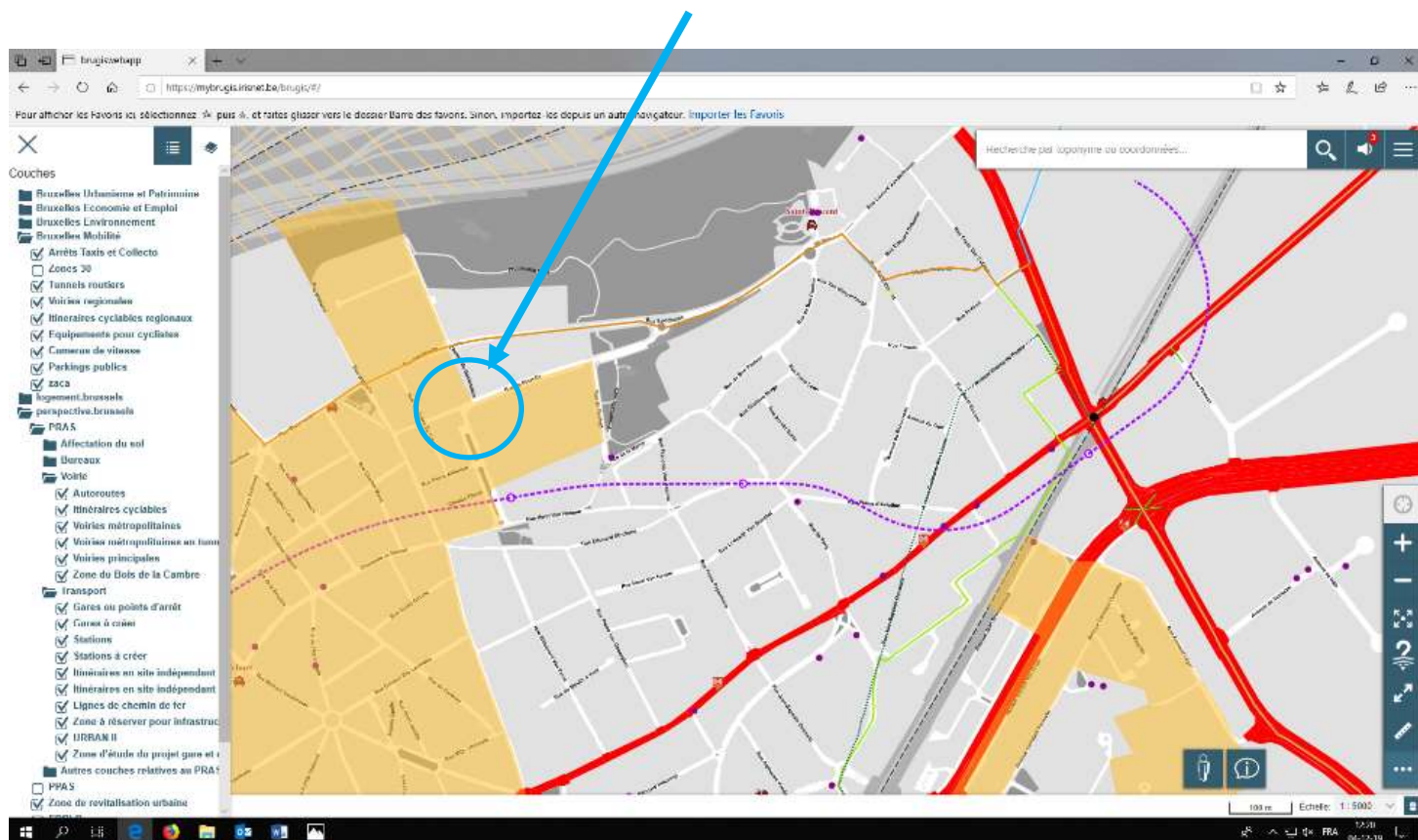
§2-2° les actions ou opérations permettant **l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.**

RESULTATS ESPERES :

- Amélioration de la sécurité routière par la construction d'un plateau ralentisseur dans la rue de Picardie.
- Transformer ce carrefour en lieu de rencontres, d'activités favorisant la convivialité, les rencontres et les échanges entre les habitants du quartier.
- Ouverture de la maison de quartier sur l'espace avoisinant en démolissant les murs entourant le jardin.

LOCALISATION :

Carrefour situé à la jonction des rues Picardie et Verdonck dans le Bas Evere, au sein de la zone de revitalisation urbaine.



PROPRIETAIRE :

Commune d'Evere

SUPERFICIE :

1400 m² (voies et cour de la maison de quartier comprises)

USAGE ACTUEL :

Espace public (voirie et maison de quartier)

PILOTAGE DU PROJET :

Commune d'EVERE – Secteur des Travaux

PARTENAIRES FINANCIERS :

Région (Politique de la Ville)

CONDITIONS DE REUSSITE :

- Le projet d'aménagement du carrefour devra être cohérent avec les fonctionnalités de la zone (circulation et espace de rencontre).
- Le projet devra permettre la cohabitation entre les activités de cohésion sociale et une circulation ralentie non dangereuse.

INDICATEURS DE REALISATION :

- Réalisation d'un réaménagement du carrefour qui restreint la circulation.

INDICATEURS DE REUSSITE :

- Fréquentation et appropriation du site (nombre de personnes utilisant la place, utilisation des jeux, fermeture totale du site par la maison de quartier, ...).
- Réduction de la voirie carrossable.

DESCRIPTION DES OPERATIONS ET ACTIONS ENVISAGEES :

<i>N°</i>	<i>Action/opération :</i>	<i>Description</i>
1	Restructuration du carrefour	Par l'entreprise désignée en 2017 par marché public et envers laquelle le marché peut être prolongé jusqu'en 2020.
1.1.	Placement d'éléments récréatifs (jeux, jets d'eau, bancs, ..	5 arbres, bancs, jeux ;
1.4.	Photos d'aménagements similaires	



BUDGET PROVISOIRE ET PREVISIONNEL :

Superficie	Prix unitaire	Total		Subside	Commune
m ² 1.400,00	€ 170,00	€ 238.000,00	HTVA		
m ² 1.400,00	€ 205,70	€ 287.980,00	TVAC (21%)		
m ² 1.400,00	€ 236,56	€ 331.177,00	TVAC + impr (15%)	331.177,00	0

Calcul réalisé par Claude Maertens. cmaertens@evere.brussels 02/247.62.40 – 0498.588.670.

CALENDRIER PROVISOIRE ET PREVISIONNEL :

Accord Collège et Région sur révision du projet : décembre 2019 ;
 Dépôt de permis : mars 2020 ;
 Obtention de permis d'urbanisme : septembre 2020 ;
 Prolongation du marché par le Collège : mars-avril 2020
 Désignation entrepreneur pour ce projet par le Collège : mars-avril 2020

PROJET 6.1 : MISSION D'AUTEUR DE PROJET

TYPE DE PROJET :	Mission d'étude et d'accompagnement.
PROJET :	Désignation d'un chargé de projet « <i>Politique de la Ville par le développement des quartiers</i> ».
PROGRAMME :	Désignation par la procédure de marché public d'un chargé de projet qui accompagnera la commune à l'élaboration d'un programme d'actions à présenter à la Région.
OBJECTIFS DE PDV POURSUIVIS :	<i>Selon l'article 60 de l'Ordonnance Organique de Revitalisation Urbaine du 6 octobre 2016 :</i> § 2. - La subvention octroyée par le Gouvernement dans le cadre des programmes de la politique de la ville peut également couvrir les frais d'étude nécessités par leur élaboration, leur modification ou leur complément.
PILOTAGE DU PROJET :	Commune d'Evere – Direction des Travaux Publics.
PARTENAIRES FINANCIERS :	Commune d'Evere

BUDGET PROVISOIRE ET PREVISIONNEL :

(prix TVAC)	TOTAL	Subside	Commune
F6.2. EXPERT s/prépa. Dossier	39.000		39.000

CALENDRIER PROVISOIRE ET PREVISIONNEL :

Mission exécutée entre février et mai 2017

PLAN D'ENGAGEMENT DES DEPENSES ET PLAN DES LIQUIDATIONS :

Voir annexes 2 et 3